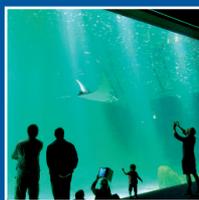


RAPPORT D'ACTIVITÉ des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais



2018



SOMMAIRE

page 4

Assurer la sécurité des citoyens

page 6

Protéger les populations

page 8

Développer l'offre éducative

page 10

Promouvoir l'emploi et le développement économique

page 12

Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la pauvreté

page 14

Aménager et développer durablement le territoire

page 16

Moderniser l'État au service des usagers et des collectivités

page 18

Les temps forts de la communication de l'État en 2018

page 20

L'effort financier de l'État en 2018

page 21

Les services de l'État dans le Pas-de-Calais

page 22

L'État dans le Pas-de-Calais



Fabien SUDRY
Préfet du Pas-de-Calais

Les services de l'État, par la diversité de leurs interventions et l'importance de leurs responsabilités, jouent un rôle majeur dans la vie des territoires, en collaboration avec de nombreux acteurs publics et professionnels, et au premier rang d'entre eux les collectivités territoriales.

Le présent rapport d'activité a pour objet de rendre compte, sans prétendre à l'exhaustivité, de la variété des missions assurées et des actions menées au service de nos concitoyens tout au long de l'année 2018 dans le département du Pas-de-Calais, en mettant en exergue certaines actions plus emblématiques.

Les actions menées par l'État couvrent de nombreux domaines. Régalien tout d'abord avec notamment la sécurité des populations, mais aussi le développement du territoire, le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la jeunesse, la transition écologique et plus généralement le soutien aux territoires.

Un accent particulier a été porté en 2018 sur le développement de l'offre éducative, les actions de soutien à l'aménagement du territoire, comme le programme «Action coeur de ville» et le programme de rénovation des quartiers, la mise en oeuvre de la police de sécurité du quotidien ou encore la transition écologique.

2018 aura aussi été une année tournée vers les valeurs républicaines avec les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale qui ont fortement mobilisé, avec une grande ferveur, et je m'en réjouis, les collectivités et la population. Les services de l'État y ont pris toute leur part.

La méthode de travail est toujours la même : la coopération des partenaires autour des grandes politiques nationales dans le respect des compétences de chacun.

Ce rapport d'activité témoigne également du professionnalisme et de la capacité d'adaptation renouvelée des administrations territoriales de l'État et de leurs agents dont l'action est tournée vers un seul but : servir le mieux possible l'État républicain et ses valeurs sur l'ensemble du territoire national.

ASSURER

La sécurité des citoyens

La sécurité de la population est une responsabilité essentielle de l'État. A travers ses différentes missions (ordre public, sécurité routière, sécurité civile, sécurité sanitaire...), plusieurs centaines d'agents sont mobilisés quotidiennement dans le Pas-de-Calais au service de la sécurité de nos concitoyens du département.

La sécurité publique

Sur le département, on observe que la délinquance générale est en légère hausse (+ 1,51 % avec 69 557 faits en 2018, soit 1 035 de plus qu'en 2017) après toutefois plusieurs années de baisse. Dans le même temps, le taux d'élucidation des faits progresse : il s'élève à 45,74 %, ce qui représente une augmentation de 1,42 point par rapport à 2017. Les services de police et de gendarmerie ont ainsi élucidé 31 594 faits de délinquance. Dans le détail, on observe une baisse des violences urbaines (-6,3 %), des violences physiques crapuleuses (-8,61 %) et du nombre de cambriolages (-1,68 %). En revanche, l'essentiel des progressions concerne les violences sexuelles (+20,03 %) et les violences physiques non crapuleuses (+6,94 %).

Les services de l'État sont par ailleurs restés particulièrement mobilisés afin d'assurer la sécurité de nombreux événements. Au total, le centre opérationnel départemental (COD), chargé de piloter les différents services de sécurité et de secours a été ouvert 57 jours en 2018 pour gérer des crises et assurer la coordination d'événements tels que les blocages sur les infrastructures, les manifestations de fin d'année, les épisodes neigeux de janvier, l'opération de débombage sur la plage de Wissant ainsi que les nombreuses commémorations qui se sont déroulées tout au long de l'année.

Lancée en février 2018, la mise en place de la police de sécurité du quotidien (PSQ) a été mise en oeuvre en concertation avec les territoires, notamment les élus locaux et les procureurs de la République.

La lutte contre la radicalisation

L'année 2018 s'inscrit dans la continuité et le renforcement des dispositifs mis en place en mars 2015. Premier destinataire des signalements, le préfet coordonne l'action des forces de sécurité et



supervise l'accompagnement social des familles au moyen d'une cellule de suivi départementale à laquelle participent notamment les quatre procureurs de la République du département et les services de police et de gendarmerie. Cette cellule est destinée à traiter, au titre de la prévention, les situations signalées par le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) ou émanant de tout autre partenaire institutionnel. Concernant la prévention de la radicalisation en milieu carcéral, un quartier d'évaluation de la radicalisation (QER) a été ouvert à la maison centrale de Vendin-le-Vieil le 14 mai 2018.

Répondre aux enjeux migratoires

Dans un contexte de maîtrise de la situation migratoire à Calais, la fin de l'année 2018 a été marquée par une recrudescence des tentatives de traversées, notamment maritimes. Ces traversées s'effectuent la plupart du temps sur des embarcations de fortune. En 2018, 71 tentatives de passages ont été recensées par les forces de l'ordre, dont 40 traversées acheminées jusqu'en Angleterre et 31 tentatives interceptées.

En accord avec les autorités britanniques, un plan d'action zonal et départemental pour prévenir et lutter contre ces traversées a été adopté. Celui-ci vise à prévenir et à lutter aux tentatives de traversées par une surveillance renforcée du littoral, une sensibilisation des professionnels, un renfort de la sécurisation des ports, un travail quotidien de lutte contre les filières de passeurs et une coopération entre les services concernés. Parallèlement, la surveillance par les moyens de l'État en mer est accrue sur le détroit du Pas-de-Calais sous l'égide du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.



La sécurité routière

L'année 2018 a été marquée par une nouvelle baisse de l'accidentologie routière par rapport à 2017.

Le nombre de personnes tuées sur les routes du département est au plus bas niveau depuis 40 ans (61 tués contre 64 en 2017). Le nombre d'accidents corporels a baissé (545 contre 591 en 2017, soit -7,63%) tout comme le nombre de blessés (700 contre 776 en 2017, soit -9,92%). La vitesse reste la première cause de mortalité rou-

tière dans le département. Elle représente 21 % des accidents mortels, devant l'alcool impliqué dans 17 % des accidents mortels.

En 2018, de nombreuses actions de prévention et de répression ont été menées. Ces deux domaines sont des leviers complémentaires dans la lutte contre l'insécurité routière. Le nouveau document général d'orientations (DGO) de sécurité routière 2018-2022, définit les orientations d'actions à mener en vue de réduire le nombre d'accidents en intervenant sur l'ensemble des facteurs contribuant à la lutte contre l'insécurité routière.

La vitesse maximale a, par ailleurs, été abaissée à 80 km/h sur le réseau départemental à partir de juillet 2018.

ACTIONS MARQUANTES

Les saisies de stupéfiants par les services des douanes

1 153 kg de produits stupéfiants représentant une valeur globale de 14,3 millions d'euros ont été saisis par les services des douanes en 2018. Ont notamment été saisis 1 004 kg de cannabis, 68 kg de drogues de synthèse, 10 kg de cocaïne, 4 kg d'héroïne, 24,8 kg d'amphétamines, 10 159 cachets d'ecstasy et 2 441 g de champignons hallucinogènes.

La prévention de la radicalisation

En octobre 2018, une équipe mobile de prévention de la radicalisation a été créée dans le Pas-de-Calais. Son rôle est d'intervenir auprès des personnes en voie de radicalisation ou radicali-

sées ainsi que de leurs familles, en vue de leur accompagnement social ou médico-social.

Mobilisation des forces sentinelles

Sentinelle est venue en appui des forces de sécurité intérieure pour la sécurisation de plus d'une vingtaine d'événements dans le département en 2018. Parmi les événements mobilisateurs on peut noter l'Enduropale en janvier, manifestation qui rassemble plus de 300 000 personnes et le Main Square Festival à la citadelle d'Arras avec près de 40 000 personnes par jour.

L'année 2018 a également été marquée par la 9ème étape du tour de France, avec un appui Sentinelle pour la sécurisation périphérique de la manifestation.

CHIFFRES CLÉS

61

personnes tuées sur les routes du Pas-de-Calais en 2018 (rappel : 64 en 2017)

757 183 €

versés aux collectivités et aux associations pour mener des actions de prévention de la délinquance dans le Pas-de-Calais en 2018

213

protocoles de participation citoyenne signés entre les collectivités et les forces de l'ordre au 1er mars 2019 depuis 2014

502

actions de sécurité routière réalisées en 2018, et 52 700 personnes sensibilisées

PROTÉGER

les populations

La prévention et gestion des risques

● Les risques naturels

En raison de l'importance des enjeux humains, économiques et industriels, la lutte contre les risques naturels est une préoccupation constante des services de l'État. A ce titre, l'État met en place dans le département des plans de prévention des risques (PPR).

Les PPR couvrent cinq risques dans le Pas-de-Calais : inondation, submersion marine, mouvement de terrain et enfin technologiques et minier. En juillet 2018, les PPR littoraux liés à la subversion marine du Calaisais, du Boulonnais et du Montreuillois ont été approuvés.

Plusieurs autres PPR sont en cours d'élaboration dont 7 concernant le risque inondation. Ceux de la Liane et du Wimereux sont programmés pour être approuvés avant la fin de l'année 2019. Un PPR mouvement de terrain est aussi en cours d'instruction sur les communes d'Arras, Beaurains et Achicourt. Concernant les risques technologiques, celui de la CRODA sur la commune de Chocques reste à approuver.

Le budget 2017-2022 mobilisé par l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs/ FPRNM Prévention des risques) pour le financement des 6 programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), l'élaboration des PPR et la reconstruction de la digue de Sangatte est de plus de 50 millions d'euros.

● Les risques technologiques

En 2018, les services de l'État ont maintenu un rythme de contrôle soutenu des ICPE, relevant d'activités industrielles ou de services susceptibles de provoquer des pollutions, des nuisances ou des risques.

435 visites d'inspection ont été effectuées par la DREAL, chaque établissement étant inspecté selon une fréquence définie en fonction de ses enjeux. Ces visites ont notamment porté sur le contrôle des déchets entrants dans les installations de stockage, la maîtrise des produits chimiques, les rejets, la stratégie incendie dans les dépôts de liquides inflammables, les appareils à pression. Elles ont donné lieu à 49 arrêtés de mise en



demeure, de suite à l'inobservation, des prescriptions imposées à l'exploitant. Par ailleurs, plus de 200 contrôles inopinés ont été diligentés en 2018 pour s'assurer de la conformité des rejets industriels dans l'eau et dans l'air, ou bien par exemple pour prévenir la légionellose.

La sécurité sanitaire

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) veille de son côté à la sécurité sanitaire et alimentaire tout au long de la chaîne de production, en menant notamment des contrôles dans le port de Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche de France ainsi que sur les produits issus des 9 abattoirs du département dont 5 de boucherie. La DDPP a également délivré 15584 certificats et autorisations apportant les garanties sanitaires nécessaires à l'exportation des produits des filières agro-alimentaires et de l'élevage.

Les services de la DDPP ont géré 80 alertes sanitaires et 13 toxi-infections alimentaires collectives, en menant les enquêtes pour en déterminer l'origine et prendre les mesures nécessaires.

La protection du consommateur

La DDPP contrôle également les produits industriels et les prestations de service. Dans ce cadre, 469 entreprises ont été visitées donnant lieu à 157 suites administratives ou pénales. Sur 52 prélèvements réalisés, 22 se sont avérés non conformes (jouets, cosmétiques, e-liquides pour cigarette électronique...).

La DDPP veille enfin aux droits du consommateur. 940 visites d'établissements ont donné lieu à 332



avertissements, 82 injonctions administratives, 96 procès verbaux pénaux ou administratifs.

Ces contrôles, souvent menés suite à des plaintes, concernaient notamment les secteurs des véhicules d'occasion, l'hébergement de personnes âgées, le démarchage pour les fournisseurs

d'énergie ou la rénovation énergétique des logements.

Elle assure enfin une permanence consommation permettant l'accueil physique et téléphonique des plaignants. 1612 appels téléphoniques ont ainsi été enregistrés et 770 courriers transmis en réponse à des litiges civils. Les secteurs les plus concernés sont afférents à la téléphonie, à la vente à distance pour des problèmes de livraison ou de malfaçons en matière de travaux.

ACTIONS MARQUANTES

Trafic de coquillages

A plusieurs reprises en 2018, les agents de l'unité littorale des affaires maritimes (ULAM) ont monté des opérations de contrôle visant à démanteler des trafics de coquillages. En septembre, une opération a notamment mis à jour un système bien établi de pêche illégale et de revente de moules « sous taille » à Ambleteuse. Elle fait suite à un travail d'enquête de plus d'un mois. 700 kg de moules ont été saisis pour défaut de traçabilité.

L'Opération Interministérielle Vacances

Cette opération se déroulant entre juin à début septembre, sous l'autorité du préfet, vise à permettre une offre de produits et de services, loyale et présentant toutes les garanties de qualité, de sécurité, de conformité. Les contrôles ont porté en priorité sur l'hébergement de plein air, les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, les services de restauration dans les zones à forte densité touristique. Les 613 visites

effectuées ont donné lieu à 225 avertissements, 29 injonctions administratives, 24 procès verbaux et une fermeture d'établissements. 313 kgs de denrées périmées ou entreposées dans de mauvaises conditions ont également été retirées de la consommation à cette occasion.

Cosmétiques

Avec un chiffre d'affaires de 16,5 milliards, le secteur des cosmétiques connaît une évolution technologique avec la généralisation des nano ingrédients (noir de carbone, zinc, titane...) et des retraits d'autorisation pour des conservateurs comme les parabens, les CMIT. En 2018, la DDPP a participé à une enquête nationale sur le secteur et sur les 42 établissements contrôlés, 22 ont reçu un avertissement pour la présence de conservateurs non autorisés dans des cosmétiques non rincés, 2 ont été verbalisés, 2 ont procédé à la destruction volontaire de stocks non conformes et 3 demandes de coopération transfrontalières ont été transmises.

CHIFFRES CLÉS

15 584

certificats et autorisations d'exportation de produits agro-alimentaires et d'élevage délivrés en 2018 par la DDPP.

5 759

prélèvements et analyses d'eau destinée à la consommation humaine, organisés par l'ARS.

569

sites industriels soumis à autorisation au titre de la réglementation des installations classées, dont 34 classés Seveso.

22

millions d'euros destinés à la reconstruction de la digue de Sangatte

DÉVELOPPER

l'offre éducative

Développer l'offre éducative

Le département du Pas-de-Calais accueille près de 255 000 élèves dans le public et 43 000 élèves dans l'enseignement privé. Pour encadrer ces presque 300 000 élèves, des priorités académiques sont déterminées en fonction des spécificités locales. Dans le Pas-de-Calais, les priorités sont de construire pour chaque élève un parcours scolaire ambitieux, de renforcer les actions sur les territoires les plus fragiles, et de construire une école ouverte et bienveillante.

Les moyens attribués au département à la rentrée 2018 progressent de 99,5 emplois supplémentaires, malgré une baisse des effectifs de 2 296 élèves dans le premier degré public. Ces moyens ont bénéficié à toutes les catégories d'écoles : poursuite de l'accroissement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en éducation prioritaire et amélioration du taux d'encadrement des élèves sur l'ensemble des territoires. Ces conditions favorables participent d'une école de la confiance qui ambitionne la réussite pour tous les élèves.

Accompagner tous les enfants

- Focaliser l'action sur le 1er degré, notamment dans les territoires les plus en difficulté

À la rentrée 2018, sur les territoires en éducation prioritaire, la priorité est donnée à la mesure engagée d'allègement des effectifs des classes de CP en REP et CE1 en REP+. Ce sont ainsi 146 postes supplémentaires qui ont été mobilisés pour la mise en œuvre de ce dispositif. Au total, 543 classes de CP et CE1 en éducation prioritaire ont été dédoublées. Il est à noter également le renforcement à hauteur de 9 postes de la brigade de titulaires remplaçants qui intervient prioritairement sur des remplacements en REP+.

Les moyens délégués au département contribuent également à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves dans les territoires ruraux. La proportion des écoles de 1 à 3 classes représente 41,13 % des écoles dans le département. Pour ces territoires, un projet de convention de ruralité est en cours d'élaboration. En 2018, à la demande conjointe de la préfecture et de la DSDEN, deux rencontres ont déjà eu lieu avec les communautés de communes concernées (les communes



du Ternois celle des 7 vallées) afin d'engager la réflexion sur les évolutions prévisibles au niveau des écoles, en lien étroit directement avec les maires. Afin de mettre en œuvre la convention ruralité, le département a d'ores et déjà bénéficié d'une dotation de 5 ETP.

Le taux d'encadrement s'améliore par rapport à 2017 pour se situer en moyenne à un peu plus de 21 élèves par classe en élémentaire.

- Accueillir les élèves à besoin éducatifs particuliers

Le Pas-de-Calais continue de renforcer son réseau en unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS) par l'ouverture à la rentrée 2018 d'un ULIS école, de 2 ULIS en collège et de 2 ULIS en Lycée professionnel ainsi que 3 postes supplémentaires d'enseignants référents. De plus, un regard attentif a été porté aux écoles accueillant un dispositif ULIS, pour alléger les classes incluant des élèves handicapés, correspondant à un engagement budgétaire de 14 postes.

En matière d'accompagnement des équipes enseignantes pour favoriser l'inclusion, le département a mis en place un réseau d'appui pour la prise en charge dans la classe des élèves relevant de troubles du spectre autistique (TSA) et la création d'un réseau d'appui similaire pour la prise en charge dans la classe d'élèves dits « éruptifs ».

La mise en place de 3 PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) est également en cours avec pour objectif la mutualisation et la convergence des ressources pédagogiques, humaines et matérielles pour renforcer l'inclusion scolaire.



Lutter contre le décrochage scolaire

Dans le département du Pas-de-Calais, le nombre de jeunes de + de 16 ans apparaissant comme décrocheurs passe de 4 612 en 2014 à 3 555 en 2018 (-1 057 jeunes), soit une baisse de près d'un quart.

Pour diversifier les réponses au décrochage et pour les situations les plus sévères d'entre elles, un «micro lycée» a été ouvert dans le département, au lycée Henri Darras à Liévin.

L'assiduité scolaire constituant un facteur essentiel de réussite à l'école, le département poursuit le travail engagé en matière de lutte contre l'absentéisme avec notamment la tenue mensuelle d'une cellule de veille pour le 1er degré. Cette cellule permet une prise en charge des élèves les plus jeunes.

ACTIONS MARQUANTES

Les rythmes scolaires

Suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettant aux communes qui le souhaitent, en accord avec le ou les conseil(s) d'école, de solliciter par dérogation une organisation de la semaine sur quatre jours, 98,71 % des communes avec écoles du département ont choisi cette possibilité.

La scolarisation des élèves allophones

Au 1er janvier 2019, 477 jeunes allophones ont été évalués, suivis et scolarisés dans le département du Pas-de-Calais dans le 1er et 2ème degré. Ils étaient 362 au 1er janvier 2018, soit une progression de 115 élèves. Pour l'année scolaire

2018-2019 le département du Pas-de-Calais consacre 10 ETP d'enseignants aux missions en Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A). L'Éducation nationale conduit un travail d'adaptation quantitative et qualitative de ses dispositifs de scolarisation des élèves allophones et/ou des mineurs non accompagnés, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le conseil départemental exigé par le contexte migratoire international.

Ainsi à la rentrée 2018, le département a créé un nouveau dispositif UPE2A collège sur le secteur de Liévin et un dispositif UPE2A Lycée à Noeux-les-Mines pour répondre à une croissance des besoins d'accompagnement à la scolarisation sur le bassin minier.

CHIFFRES CLÉS

● Evolution des effectifs dans les Pas-de-Calais

	Nombre d'enfants scolarisés (public + privé)	Public			Privé		
		1er degré	2ème degré	Total	1er degré	2ème degré	Total
Rentrée 2016	301 027	141 844	115 901	257 745	20 875	22 407	43 282
Rentrée 2017	299 270	139 643	115 631	255 274	21 215	22 481	43 696
Rentrée 2018	295 467	137 347	114 860	252 207	20 775	22 485	43 260

PROMOUVOIR

l'emploi et le développement économique

En 2018, les services de l'État sont restés mobilisés afin de soutenir l'emploi et de favoriser le développement économique du département en coopération avec de nombreux partenaires.

Encourager le développement économique

- Soutenir les entreprises et les bassins d'emplois en difficultés

Le comité départemental d'examen des difficultés de financement (CODEFI) détecte les entreprises en difficulté et apporte des réponses opérationnelles à ces dernières.

Des délais de paiement ou des remises de dette peuvent être accordés aux entreprises connaissant des difficultés conjoncturelles de paiement de leurs échéances fiscales et sociales. La commission des chefs de services financiers (C.C.S.F), présidée par le directeur départemental des Finances publiques (DDFIP), a ainsi aidé 53 entreprises employant 8 216 salariés, pour un montant de 12,6 M€ de dettes, et les services des impôts des entreprises ont également accordé des délais de paiement à un peu plus de 102 entreprises au 31 décembre 2018.

L'État autorise également au cas par cas certains dispositifs, comme le recours à l'activité partielle, dans un cadre conciliant une prise en charge de la rémunération du salarié par l'employeur et un remboursement partiel de l'employeur par l'Etat. 413 entreprises (532 en 2017), ont sollicité une autorisation de recours à l'activité partielle, concernant 8 138 salariés. Cette baisse de 22,4 % des demandes de recours à l'activité partielle témoigne de la reprise d'activité des entreprises.

Enfin, 5 conventions de revitalisation sont actives sur le département, pour un montant total de 6,712 millions d'euros et avec l'objectif de créer 931 emplois. Financées par les entreprises de plus de 1 000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs, ces conventions sont pilotées par les sous-préfectures et la direction départementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour apporter des financements au développement des entreprises du bassin d'emploi mis en difficulté.



- Attirer les entreprises et accompagner leur développement

En 2018, 21 008 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE), pour un montant de 214,23 millions d'euros. La direction départementale des finances publiques (DDFIP) est également chargée des demandes concernant les crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt innovation. Ainsi, 12 422 entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés ont bénéficié, soit d'une restitution directe pour un montant global de 108,3 M€, soit d'une imputation sur l'impôt dû pour 88,48 M€ et 8 586 entreprises individuelles ont reçu 17,47 M€. Par ailleurs, 121 entreprises ont pu préfinancer le CICE pour un montant global de 21,1 M€.

Les remboursements de TVA constituent un avantage pour la gestion de la trésorerie des entreprises. En 2018, un total de 20.731 demandes de remboursements de crédit de TVA déposées par les entreprises ont été traitées par les services des impôts des entreprises dans un délai qui, dans plus de 91 % des cas, est inférieur à trente jours. Le montant total de ces remboursements s'élève à 380,8 millions d'euros.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a par ailleurs permis de soutenir 14 opérations commerciales pour un montant total de 616 848 euros en 2018.

De plus, une entreprise souhaitant s'implanter dans le département a bénéficié d'une prime d'aménagement du territoire de 700 000 €, permettant la création de 120 emplois et un investissement de 16,440 millions d'euros sur le territoire.



Soutenir l'emploi

- La lutte contre le chômage des jeunes et des personnes en difficulté

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi est soutenu par le biais notamment du Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), de la Garantie Jeunes et du parrainage.

En 2018, plus de 11 millions d'euros ont été ver-

sés aux 9 missions locales du Pas-de-Calais permettant d'accompagner 8 149 jeunes.

- Soutenir le secteur agricole et accompagner le développement des entreprises

Près de 113 millions d'euros de crédits européens ont été versés au titre de la PAC et 5 432 exploitations agricoles ont perçu des aides directes aux surfaces. Par ailleurs, 45 dossiers d'investissement en faveur de l'autonomie et du renforcement de l'élevage ont été engagés pour un montant d'aides de 2,2 millions d'euros et 65 dossiers d'investissement en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques pour un montant d'aides de 1,6 million d'euros.

ACTIONS MARQUANTES

Le dispositif PLAL

Ce dispositif mis en œuvre par les missions locales, s'adresse aux étrangers ayant moins de 26 ans et primo-arrivants qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise de français. Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'une formation linguistique complémentaire à celle de l'OFII. Ce dispositif a démarré en fin d'année 2018 et va se poursuivre sur 2019.

Dispositif de soutien aux entreprises suite au mouvement des gilets jaunes

En décembre 2018, une cellule départementale de suivi de la situation économique des agriculteurs, commerçants et entreprises qui connaissent des perturbations dans leur activité a été activée. 62 signalements ont été effectués, dont 34 accompagnés au titre de l'activité partielle.

Fonds pour l'investissement et l'emploi dans le calais (FIEC)

Afin d'aider les entreprises du Calais ayant souffert de la crise migratoire, un dispositif spécifique d'aide a été mis en place. 3 058 600 euros de subventions ont été attribués à 38 entreprises. En 2018, 294 500€ ont été attribués à 10 entreprises pour financer l'emploi ou l'investissement grâce au FIEC.

Mesures de soutien aux exploitants touchés par les intempéries

En 2017, les dégâts occasionnés par le gel au moment de la floraison sur les vergers ont été reconnus comme calamité agricole. 15 demandes d'indemnisation ont été instruites en 2018 pour un montant total versé de 323 957 euros.

CHIFFRES CLÉS

+ 5,2 %

de hausse du chiffre d'affaires des entreprises du Pas-de-Calais en 2018

138

bénéficiaires d'aides à l'agriculture biologique

3 379

jeunes ont pu bénéficier de la Garantie Jeunes

214,23

millions d'euros de financement du crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE) dans le Pas-de-Calais en 2018

81

installations de jeunes agriculteurs aidés par l'État

RENFORCER

La cohésion sociale et lutter contre la pauvreté

Renforcer la citoyenneté des jeunes

En 2018, le service civique a mobilisé plus de 10 millions d'euros de l'État dans le département. Le nombre de jeunes effectuant une mission de service civique a continué d'augmenter. Il concerne 2 315 jeunes en 2018. Depuis 2011, 8 391 personnes ont effectué une mission de service public dans le département.

Les missions de service civique déployées par des structures du Pas-de-Calais profitent massivement aux jeunes du territoire : 96 % des jeunes en service civique sont originaires du département. 14 % des jeunes en service civique habitaient en Quartier Prioritaire Politique de la Ville, et 6 % en Zone de Revitalisation Rurale en 2018.

La politique de l'habitat

Parmi les demandeurs de logements sociaux, certains ménages sont prioritaires. Afin d'assurer leur relogement dans les meilleures conditions, le préfet dispose d'un droit de réservation sur les logements sociaux. Les modalités de gestion de ces attributions ont été revues en 2018 et ont permis d'atteindre 55 % de l'objectif. Afin d'améliorer les résultats attendus, le travail se poursuivra avec les bailleurs en 2019.

S'agissant du droit au logement opposable (DALO), la commission de médiation a traité 403 dossiers, dont 173 ont été reconnus prioritaires et urgents.

Lutter contre les exclusions sociales

En 2018, la DDCS a financé 3 887 places d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logements adaptés et l'ensemble du dispositif de veille sociale. A ces places se sont ajoutées 282 places mobilisées temporairement pour la période hivernale, ce qui a permis d'assurer une mise à l'abri des populations les plus fragiles.

Parmi les 235 nouvelles places créées en 2018, on dénombre notamment 35 places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences ou à destination des auteurs ainsi que 39 places hiver 2017/2018 pérennisées sur l'année.

Par ailleurs, un dispositif hivernal spécifique à la



population en parcours migratoire a été mis en place sur Calais. Cet accueil spécifique de 440 places, ouvert 49 nuits pour l'hiver 2017/2018, comptabilise sur cette période 14 117 nuitées dont 4 760 pour les mineurs non accompagnés.

Par ailleurs, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée par le Président de la République le 13 septembre et se décline autour de 5 engagements. Cette stratégie met fortement l'accent sur la prévention des facteurs de pauvreté chez les jeunes et le renforcement des parcours d'insertion.

Le département du Pas-de-Calais a été choisi pour faire partie des 10 territoires expérimentateurs où cette stratégie nationale pourra être déployée en priorité. La convention d'engagement entre l'État et le conseil départemental a été signée le 18 décembre 2018. L'avenant matérialisant les mesures interviendra avant la fin du premier semestre 2019.

Promouvoir la pratique du sport

L'accès au sport pour le plus grand nombre est soutenu par les services de l'État. En 2018, l'enveloppe territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour le Pas-de-Calais s'est élevée à 1 943 101€, ce qui a notamment permis de soutenir 115 clubs locaux et 51 comités départementaux, de professionnaliser le mouvement sportif avec la création de 90 emplois et de 15 contrats d'apprentissage, et de soutenir des actions en faveur des publics relevant de la politique de la ville.

La part nationale dédiée aux équipements, a permis de soutenir 15 projets à l'initiative des collectivités locales pour un total de 663 900 €.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

La politique de la ville

Dans le Pas-de-Calais, plus de 160 000 habitants vivent dans les quartiers de la politique de la ville. La direction départementale de la co-

hésion sociale et les délégués du préfet apportent un appui technique et méthodologique aux collectivités et aux communes signataires des contrats de ville et aux porteurs des projets. Grâce à une dotation de 7 539 000 euros de crédits de fonctionnement, ce sont 630 projets et plus de 200 opérateurs qui ont été soutenus en 2018 pour réaliser des projets auprès des habitants des quartiers prioritaires.

ACTIONS MARQUANTES

Une semaine de l'emploi dans les quartiers

Une semaine de l'emploi dans les quartiers a été réalisée du 22 au 26 octobre dernier. Cette semaine, qui a mobilisé les services publics de l'emploi et les collectivités a permis le retour à l'emploi ou la formation de 80 habitants des quartiers prioritaires.

Distribution des repas à la population migrante de Calais par l'État

Annoncé par le Président de la République en janvier 2018, la distribution des repas est prise en charge par l'État est assurée par un prestataire. Deux distributions alimentaires quotidiennes, un petit déjeuner et un repas, 7 jours sur 7 sont assurées et répondent à des besoins spécifiques dans de bonnes conditions de sécurité et de garantie du respect des normes alimentaires. La distribution se déroule avec des moyens mobiles. 400 713 repas ont été distribués en 2018

soit 1 312 petits-déjeuners et repas par jour en moyenne.

Plan logement d'abord

Un appel à manifestation d'intérêt national a été lancé fin 2017 pour la mise en oeuvre accélérée du plan logement d'abord. Le département du Pas-de-Calais compte deux lauréats : le Conseil départemental et la Communauté Urbaine d'Arras ont été retenus et bénéficieront à ce titre de 258 000€.

Fonds de développement de La Vie Associative (FDVA)

Suite à la campagne lancée sur le site internet des services de l'État au mois de juillet 2018, 219 associations, dont plus de la moitié des petites associations, ont bénéficié des 340 245 € affectés pour le département qui s'ajoutent aux 82 000 euros pour soutenir la formation de bénévoles initiée par 23 associations.

CHIFFRES CLÉS

127

postes d'adultes-relais et 9 délégués du Préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Pas-de-Calais assurent au quotidien un lien de proximité.

2119

nouveaux logements sociaux cofinancés par l'État en 2018 pour un montant de 4,62 millions d'euros.

1904

logements ont fait l'objet de financement dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de lutte contre la précarité énergétique dans le Pas-de-Calais.

7 539 000

euros de crédits de fonctionnement ont permis de financer 630 projets et plus de 200 opérateurs qui sont intervenus auprès des habitants des quartiers prioritaires.

AMÉNAGER

et développer durablement le territoire

Des financements de l'État au service des territoires

15,7 millions d'euros ont été apporté par l'État aux projets d'investissements des collectivités locales au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le Pas-de-Calais est le troisième département bénéficiaire de cette dotation au niveau national.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a permis pour sa part d'appuyer le financement d'équipements structurants à hauteur de 12,3 millions d'euros, dont 1,9 millions dédiés à 4 contrats de ruralité, 3,9 M€ à l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) et 475 000 € au bénéfice de la Communauté Urbaine d'Arras au titre du Contrat de transition énergétique. Enfin, un total de 1,2 millions d'euros ont été engagés en 2018 au bénéfice de 3 communes lauréates du programme «action coeur de ville» et 1,3 millions d'euros pour financer ces actions du contrat de développement territorial du calaisis.

Dans le cadre du contrat de plan État-région, près de 4,3 millions d'euros ont par ailleurs été engagés au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Signé en novembre 2015, le contrat territorial de développement du Calaisis est entré dans la phase du second triennal et arrivera à échéance fin 2020. 145 millions d'euros de crédits publics sont contractualisés, dont 50 millions de l'État, afin de soutenir des opérations visant à renforcer l'attractivité de ce territoire.

En 2018, l'État a en particulier soutenu financièrement le projet du Dragon de Calais et l'aménagement du front de mer.

Le pilotage de grands projets structurants

Les services de la préfecture et des sous-préfectures, aidés sur la partie technique par les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), ont suivi en 2018 des dossiers importants pour l'avenir du département, comme le contrat territorial du Calaisis pour soutenir ce



territoire, ou l'engagement pour le renouveau du bassin minier afin de poursuivre et d'amplifier la redynamisation et la transformation de ce territoire.

On notera également l'accompagnement technique en ingénierie, et parfois financier de l'État, sur, entre autres, les projets structurants suivants : le nouvel hôpital de Lens, le bus à haut niveau de service du Béthunois et du Lensois, le projet E.Valley (Base aérienne 103), la fosse 1/1 bis de Noeux-les-Mines, la reconversion du site Tioxide à Calais, la reconversion de la friche EQIOM à Dannes-Camiers, le projet de construction sur le site Eperon à Boulogne, la mise en œuvre du PIG Métaeurop, le projet de ligne haute tension Avelin-Gavrelle, etc.

Les services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) assurent par ailleurs des missions de conseil aux collectivités et de contrôle, notamment pour les projets menés dans les espaces classés et protégés.

Préserver l'environnement et favoriser la transition énergétique

Animée par le directeur départemental des territoires et de la mer, la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) élabore une stratégie de portée pluriannuelle définissant notamment les priorités d'actions par enjeux thématiques et territoriaux. Dans le cadre de cette stratégie et afin de lutter contre les atteintes environnementales, les services de la MISEN ont réalisé en 2018, 2609 contrôles. Ceux-ci ont porté sur des aspects environnementaux très divers tels que la préservation des milieux naturels, la protection des espèces et habitats protégés, la lutte contre



le braconnage, la lutte contre la pollution par les pesticides...

Par ailleurs, de nombreuses collectivités ont engagé l'élaboration de leurs

Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) rendus obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. La DDTM, en lien avec la DREAL, accompagne les actions des collectivités concernant la transition énergétique par le suivi des PCAET et par celui des conventions dites TEPCV (18 millions d'euros pour 255 actions).

ACTIONS MARQUANTES

Programme Action Cœur de ville

Ce programme vise à renforcer l'attractivité des villes moyennes et se traduit par la mise en œuvre d'un projet de territoire, élaboré par la ville en concertation avec l'intercommunalité, en s'appuyant sur leurs atouts économiques, patrimoniaux, culturels et sociaux. Pour le Pas-de-Calais, 8 villes ont été retenues. Toutes les conventions-cadre partenariales « Cœur de Ville » ont été signées avant début octobre 2018 et aboutiront, pour une durée de 5 ans, à la mise en œuvre d'opérations de revitalisation territoriale (ORT).

L'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

L'année 2018 marque un tournant depuis la signature du protocole d'engagement signé le 7 mars 2017. Le Comité de pilotage ERBM du 5 juin 2018 a arrêté la liste des 35 cités à rénover en priorité au cours du premier triennal 2018-2020.

Le nouvel hôpital de Lens

Au terme des procédures réglementaires menées avec célérité, le permis de construire a été délivré le 30 octobre 2018. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma régional d'offre de santé et du programme médical partagé. Ce projet est financé par l'État à hauteur de 102 M€ pour un coût global de 280 M€.

Le contrat de transition écologique (CTE)

Signé en octobre 2018, le CTE vise à traduire les orientations du Plan Climat. Il associe pour cela l'ensemble des acteurs en particulier le monde économique et associatif avec l'objectif de créer une dynamique globale de long terme afin d'accompagner la communauté urbaine d'Arras dans sa transition écologique. L'État fournit notamment un soutien technique et financier : 40 actions mobilisant 48 millions d'euros ont ainsi été identifiés par l'ensemble des partenaires. Cette démarche a été relayée dans la dynamique dite du Grand Arras en T.E.T.E (territoire exemplaire de la transition écologique).

CHIFFRES CLÉS

27,3

millions d'euros de soutien aux projets d'investissement des collectivités dans le cadre de la DSIL et de la DETR

1,9

million d'euros engagés en 2018 au titre des contrats de ruralité

88

points de continuité écologique restaurés en 2018

42

millions d'euros engagés par l'État pour la mise en place des Bus à haut niveau de services sur le bassin minier

MODERNISER

L'État au service des usagers et des collectivités

La dématérialisation des procédures

● Pour les particuliers

Ouvert depuis mars 2017 en préfecture à Arras, le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), chargé de la gestion des demandes de passeports et cartes nationale d'identité de l'ensemble des Hauts-de-France a connu en 2018 sa première année complète de fonctionnement. Avec près de 700 000 demandes de titres instruites en 2018 contre 624 000 en 2017, l'activité de ce nouveau service a connu tout au long de cette seconde année une forte intensité. Cette progression a pu être absorbée sans dégrader le bon fonctionnement du service tout en améliorant les dispositifs permettant de lutter contre la fraude et dans des délais honorables.

La promotion des services en ligne fait également l'objet d'une démarche volontariste de la direction départementale des finances publiques. Le nombre de déclarants des revenus en ligne s'élève ainsi à près de 438 000 usagers en 2018 pour le département du Pas-de-Calais (soit 55 % des contribuables du département). Le département a enregistré une progression de 14 % cette année en nombre de déclarants en ligne. Les particuliers ont également procédé au paiement dématérialisé de leurs impôts dans 68,6 % des cas, soit une progression de 9 % en un an (63,2 % en 2017)

● Pour les collectivités

Le dispositif @CTES, qui permet la transmission par voie dématérialisée des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire, est en cours de montée en puissance. Les services préfectoraux ont reçu en 2018 plus de 120 000 actes, dont 45 % par @CTES. Au niveau départemental, sur 1 445 émetteurs potentiels (communes, groupements de communes, établissements publics locaux), 427 adhèrent à Actes.

La DDFIP a entrepris de poursuivre l'accompagnement des organismes publics locaux vers la dématérialisation complète de leurs échanges avec les comptables publics. Au 31 décembre 2018, 85 % des budgets de collectivités gérés dans le Pas-de-Calais connaissent une dématérialisation



de l'ensemble de leurs pièces justificatives, dont 68 % en dématérialisation totale (pièces justificatives et pièces comptables). Par ailleurs, 1 051 collectivités ont adhéré à la facturation électronique et la promotion de la dématérialisation des avis de sommes à payer (ASAP) proposée par la DGFIP, permettant ainsi l'envoi de 213 500 ASAP (contre 41 500 en 2017).

De nombreuses autres démarches sont en cours de dématérialisation, via notamment l'utilisation de demarches-simplifiées.fr, outil mis à la disposition des services de l'État, des collectivités et de tout acteur exerçant une mission de service public, pour dématérialiser 100 % de ses démarches conformément à l'objectif présidentiel affiché pour 2022. En 2018, les appels à projets DILCRAH ainsi que les subventions FIPD ont par exemple été dématérialisés.

L'accompagnement pour le prélèvement à la source

En vue de la mise en oeuvre du prélèvement à la source, les services de la DDFIP ont largement accompagné les entreprises et les collectivités dans leurs travaux préparatoires, en collaboration avec l'Association des Maires du Pas-de-Calais. Une campagne de formation a également été assurée à destination des agents chargés des ressources humaines au sein des collectivités locales.

Par ailleurs, une action soutenue de communication auprès des entreprises ou des chambres de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que l'Ordre des experts comptables, a été menée pour préparer les employeurs privés à cette réforme importante du recouvrement de l'impôt dû par les salariés. Dans

Les services publics +

ce cadre, se sont ainsi tenues 18 réunions à destination des organismes consulaires et 13 réunions auprès d'organisations professionnelles d'entreprises.

Le développement des MSAP

En 2018, une nouvelle Maison de service au pu-

blic (MSAP) a été déployée dans le département qui en compte désormais 27 au total. La DDFIP s'est par ailleurs inscrite en juin 2018 dans une démarche de conventionnement avec les 16 MSAP portées par le groupe La Poste afin d'accompagner les usagers dans leur relation avec l'administration.

Afin d'homogénéiser la qualité des prestations offertes par ces MSAP, le commissaire général à l'égalité des territoires (CGET) procède à un audit du dispositif.

ACTIONS MARQUANTES

La mise en place du prélèvement à la source

En collaboration avec l'Association des Maires de France du Pas-de-Calais, huit réunions à destination des collectivités locales et des établissements publics locaux ont été organisées sur l'ensemble du département. A cette occasion, 576 collectivités ont reçu une information détaillée sur leur rôle en matière de prélèvement à la source.

La Mise en place du Répertoire Electoral Unique (R.E.U.)

Au 1er janvier 2019, les listes électorales des 890 communes du Pas-de-Calais sont désormais toutes dématérialisées. Un travail de fond a été mené, avec l'aide des sous-préfectures et en lien avec l'INSEE, pour connecter les mairies et les accompagner dans l'utilisation du nouveau logiciel ELIRE. Celui-ci permet d'améliorer la fiabilité des fichiers d'électeurs en évitant notamment les doubles inscriptions puisqu'un électeur qui a déménagé est dorénavant radié très vite de son ancienne commune de résidence.

Expérimentation « réinventer le service public de proximité »

Lors de la conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017 à Cahors, un besoin d'une plus grande proximité des services publics a été exprimé. Dans ce cadre, le projet national piloté par le CGET et la DITP vise à expérimenter sur 3 territoires différents (zone rurale avec la communauté de communes Cœur de Perche, métropole de Lyon avec le quartier États-Unis, ville moyenne avec Béthune) un modèle d'agent service public + visant à renseigner les usagers sur toutes les démarches administratives.

Sur la base d'un consensus autour du diagnostic des services publics de proximités provenant des observations de terrain, les ateliers ont permis de dégager des solutions d'expérimentation de terrain, notamment une communauté d'agents apprenants engagés pour la résolution de démarches et des solutions pour mieux accompagner l'usager vers l'autonomie.

CHIFFRES CLÉS

576

collectivités ayant reçu une information détaillée sur leur rôle en matière de prélèvement à la source

27

Maisons de services au public dans le Pas-de-Calais au 31 décembre 2018

29 668

demandes d'inscription à l'examen du permis de conduire traitées

700 000

cartes d'identité et passeports environ produits en un an au Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) créée en préfecture du Pas-de-Calais.

LES TEMPS FORTS

de la communication de l'État en 2018

En 2018, le service de la communication a poursuivi ses différentes missions : répondre aux sollicitations de la presse, gérer la communication événementielle et les visites ministérielles, assurer la communication interministérielle sur les actions de l'État au niveau départemental.

Faits marquants de l'année 2018

- Le Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Dans un département fortement touché par le conflit de la Première Guerre Mondiale, les services de l'État ont été fortement mobilisés dans le cadre des commémorations du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. De nombreuses cérémonies commémoratives ont été organisées sur l'ensemble du département, notamment la cérémonie du centenaire de la bataille de la Lys organisée au cimetière portugais de Richebourg en présence d'Emmanuel Macron, Président de la République française et des autorités portugaises.

- L'itinérance mémorielle du président de la république

Dans le cadre son itinérance commémorative au cœur des territoires meurtris par la Grande Guerre, le Président de la République a effectué un déplacement dans le département du Pas-de-Calais les 8 et 9 novembre 2018. Le premier jour, le président de la République a présidé une cérémonie militaire à Notre-Dame-de-Lorette, plus grande nécropole nationale. Le lendemain, il s'est rendu au centre social VACHALA de Lens, dans le bassin minier, afin de rencontrer des acteurs locaux dans le cadre la mise en œuvre du plan pauvreté.

Communication interministérielle

- Un stand à la journée des maires et des présidents du Pas-de-Calais

En lien avec l'association des maires et des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF62), les services de l'Etat étaient présents pour la première fois le jeudi 4 octobre 2018 à la journée des maires et des présidents du Pas-de-Calais. Les services de l'Etat (Préfecture, Direction Dépar



tementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ont pu renseigner les élus sur la mise en place des nouvelles politiques publiques (finances, urbanisme, intercommunalité,...).

- Une préfecture ouverte vers l'extérieur

En accueillant le public lors d'événements comme les rendez-vous aux jardins, la fête de la musique, et les journées européennes du patrimoine, la préfecture affiche une volonté de s'ouvrir vers l'extérieur. En 2018, lors de ces trois événements, ce sont 2 000 visiteurs qui ont pu bénéficier des animations proposées à destination des familles (animation musicale, concours photo, jeu de piste...). La préfecture accueille également à de nombreuses reprises tout au long de l'année des groupes scolaires (cérémonie, atelier de découverte de la préfecture, etc).

Des temps forts annuels

La préfecture et les sous-préfectures se mobilisent en organisant différentes rencontres, déplacements sur le terrain :

- Les rencontres de la sécurité

Elles sont un rendez-vous donné à l'ensemble des Français par ceux qui veillent sur leur sécurité. Cet échange permet à celles et ceux qui assurent la protection de chacun, d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien. Organisées en 2018 sur la Grand'Place de Béthune, les « Rencontres de la Sécurité Intérieure » ont permis de sensibiliser près de 3 000 personnes.



- La semaine de l'industrie

Cette manifestation annuelle est l'occasion de promouvoir et de renforcer l'attractivité de l'industrie, notamment auprès

des jeunes en formation, afin de susciter des vocations et de les sensibiliser à l'esprit d'initiative et d'entreprendre. En 2018, l'accent a été mis sur les industries connectées.

- La journée internationale des droits des femmes (8 mars) et la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre)

Elles permettent de sensibiliser et de mobiliser chacun pour les droits des femmes, l'égalité hommes-femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



Le site des services de l'État

www.pas-de-calais.gouv.fr

Le site internet des services de l'État fait l'objet d'une actualisation permanente. La consultation oscille entre 60 000 et 70 000 visiteurs par mois.



Twitter

@Prefet62

Les services de l'État du Pas-de-Calais communiquent régulièrement sur Twitter afin de vous tenir informé de leurs activités mais également en cas d'événement majeur. Grâce à ses caractéristiques reconnues, instantanéité et vitesse de propagation de l'information, ce vecteur permet de démultiplier la force du message en cas de crise.



Facebook

www.facebook.com/prefetpasdecalais

Les services de l'État disposent d'un compte Facebook permettant de relayer l'action de l'État.

La portée des publications est habituellement comprise entre 2000 et 3000, mais peut atteindre 200 000 personnes (exemple d'une communication sur une nouvelle règle de sécurité routière).



Snapchat

prefecture62

Afin d'informer le plus large public possible, depuis novembre 2017, la préfecture est présente sur Snapchat. L'utilisation de l'application (diffusion de visuels accompagnés de courts messages) permet de toucher essentiellement les 16 / 25 ans.



Instagram

prefecture62

La préfecture est également présente sur Instagram, qui permet au travers de la diffusion de clichés photographiques, la mise en valeur des actions et des temps-forts des services de l'État.

* au 31 décembre 2018

CHIFFRES CLÉS

1936

tweets publiés
au cours de l'année 2018

14 000

abonnés environ sur Facebook

750 000

visites sur le site internet
des services de l'État

33

visites ministérielles
dans le Pas-de-Calais en 2018

L'EFFORT

financier de l'État en 2018



Le financement de la vie économique et sociale

- Concours financiers aux collectivités locales dont notamment :
 - la dotation globale de fonctionnement
ainsi répartie : communes 48,9 %, département 35,6 %, et groupements intercommunaux 15,5 %. 769,3 millions d'euros
 - fonds de compensation pour la TVA 98 millions d'euros
 - dotation d'équipement des territoires ruraux : 15,3 millions d'euros
 - fonds de soutien à l'investissement local 12 millions d'euros
- Crédits d'intervention de l'État et de l'Europe :
 - FNADT 3,6 millions d'euros*
*engagés en 2018
 - Politique Agricole Commune (PAC) 249,5 millions d'euros*
*pour la campagne 2018
- Intervention de l'État en faveur de :
 - l'emploi 263,03 millions d'euros
 - la cohésion sociale 54,8 millions d'euros
 - le développement du sport 2,6 millions d'euros
 - la politique de la ville 14 millions d'euros
 - Intervention pour la sécurité et la qualité sanitaire 795 000 euros
 - Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 757 183 euros
 - Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) 7,1 millions d'euros
- Financement du logement
 - Agence nationale de l'habitat (ANAH) 16,69 millions d'euros

LES SERVICES DE L'ÉTAT



Préfecture du Pas-de-Calais

Rue Ferdinand Buisson
62 020 Arras Cedex
Tél : 03 21 21 20 00

Sous-Préfecture de Béthune

181 rue Gambetta CS 90719
62 407 BETHUNE CEDEX
Tél : 03 21 61 50 50

Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer

131 Grande Rue - BP 649
62 321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél : 03 21 99 49 49

Sous-Préfecture de Calais

9 esplanade Jacques Vendroux - BP 357
62 107 Calais Cedex
Tél : 03 21 19 70 70

Sous-Préfecture de Lens

25 Rue du 11 novembre
62 300 Lens
Tél : 03 21 13 47 00

Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer

7-9-11 rue d'Hérambault
62 170 Montreuil-sur-Mer
Tél : 03 21 90 80 00

Sous-Préfecture de Saint-Omer

41 rue Saint-Bertin - BP 289
62 505 Saint-Omer Cedex
Tél : 03 21 11 12 34

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Résidence Saint-Pol
14, voie Bossuet - CS 20960
62033 Arras Cedex
Tél : 03 21 23 87 87

Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

5 rue Pierre Beregovoy
62008 Arras Cedex
62 008 ARRAS CEDEX
Tél : 03 21 60 28 00

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Rue Ferdinand Buisson — BP 40019
62 022 Arras Cedex
Tél : 03 21 21 26 26

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

100, avenue Winston Churchill — SP 7
62 022 Arras CEDEX
Tél : 03 21 22 99 99

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

- Unité Territoriale de l'Artois
Centre Jean Monnet - Avenue de Paris
62400 Béthune
Tél : 03 21 63 69 00
- Unité Territoriale du Littoral
Rue du Pont de Pierre - BP 1
59820 Gravelines
Tél : 03 28 23 81 50

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

20 Boulevard de la Liberté - CS 90016
62021 Arras Cedex
Tél : 03 21 23 31 31

Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Résidence Saint Pol
14 Voie Bossuet
62000 ARRAS
Tél : 03 21 60 30 30

Direction Départementale des Finances Publiques

5, rue du Docteur Brassart — BP 30015
62034 Arras Cedex
Tél : 03 21 23 68 00

Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

2,4,6, rue Sainte Agnès
Résidence Sainte Agnès — 62000 Arras
Tél : 03 21 21 29 70

Groupe de Gendarmerie Départementale du Pas-de-Calais

16, rue des Fours — 62000 Arras
Tél : 03 21 60 40 26

Direction Départementale de la Sécurité Publique

Centre Européen des Affaires (C.E.A)
5, avenue du Maréchal Leclerc — B.P. 70007
62 001 Arras Cedex
TEL : 03 21 60 72 00

Direction Départementale de la Police aux Frontières

Hôtel de Police
Boulevard du Kent — BP 72 – 62 903 Coquelles Cedex
Tél : 03 21 46 25 00

Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

8 rue du Général Barbot — 62 000 Arras



Fabien SUDRY
Préfet
du Pas-de-Calais

Une équipe et des compétences
au coeur des territoires,
au service de l'Etat



Marc DEL GRANDE
Secrétaire Général
de la préfecture



Alain BESSAÏHA
Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet



Richard SMITH
Secrétaire Général
adjoint



Nicolas HONORÉ
Sous-Préfet
de Béthune



Michel ROULET
Directeur
Départemental
des Finances
Publiques



Joël SURIG
Directeur des services
départementaux
de l'Éducation Nationale



Denis DELCOUR
Directeur
Départemental
des Territoires
et de la Mer



Nathalie CHOMETTE
Directrice
Départementale
de la Cohésion
Sociale



Catherine MADONI
Chef de l'Unité
Départementale
de l'Architecture
et du Patrimoine



Florent FRAMERY
Chef de l'Unité
Départementale de la
Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi



Monique JOSSEAUX
Directrice Territoriale
de la Protection
Judiciaire
de la Jeunesse



Nicolas BRULE
Directeur Territorial
de l'Agence Régionale
de Santé



Jean-François RAL
Directeur
des Sécurités -
Préfecture



Jérôme COLLAS
Directeur
des Ressources
Humaines
et des Moyens -
Préfecture



Stéphane VERBEKE
Directeur
de la Citoyenneté
et de la Légimité -
Préfecture



Dominique KIRZEWSKI
Directeur
de la Coordination
des Politiques
Publiques et de l'Appui
Territorial -
Préfecture



Jean-Philippe VENNIN
Sous-préfet
de Boulogne-sur-Mer



Michel TOURNAIRE
Sous-Préfet
de Calais



Jean-François RAFFY
Sous-Préfet
de Lens



Marie BAVILLE
Sous-Préfète
de Montreuil



Jean-Luc BLONDEL
Sous-Préfet
de Saint-Omer



Jean-Pierre NELLO
Directeur
Départemental
de la Protection
des Populations



Nicolas JOLIBOIS
Directeur
Départemental
de la Sécurité
Publique



**Colonel
Bertin MALHET**
Commandant
du Groupement
Départemental
de Gendarmerie



Hervé DERACHE
Directeur
Interdépartemental
de la Police
aux Frontières



Colonel RIGAUD
Directeur
Départemental
des Services
d'Incendie
et de Secours



**Frédéric
MODRZEJEWSKI**
Chef de l'Unité
Territoriale Artois de la
Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement



David LEFRANC
Chef de l'Unité
Territoriale Littoral de
la Direction Régionale
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement



**Lieutenant-Colonel
Sylvain VASSEUR**
Délégué Militaire
Départemental



Fanny BOURDET
Directrice
Départementale
de l'Office National
des Anciens
Combattants
et Victimes de Guerre



Francis MANIER
Directeur
des Migrations
et de l'Intégration -
Préfecture



Cédric DUPOND
Directeur du Centre
d'Expertise
et de Ressources
Titres



Stéphane LACROIX
Chef du Service
interministériel
départemental
des systèmes
d'information
et de communication



RAPPORT D'ACTIVITÉ des services de l'État dans Le Pas-de-Calais



2018



Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 Arras Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

